

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2022

N° 53

Objet :

ELECTION DU 9EME ADJOINT AU
MAIRE

Rapporteur : M. le Maire

Date de la Séance :

04 OCTOBRE 2022

Date de la Convocation :

28 SEPTEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation :

28 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 04 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Katell LANDIER, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDO, Fatiha EL YAGOUBI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maéva CRUZ, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Salim LESAGE, et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents, excusés, ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	Marc HONORE
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Valentin GUILLAUME	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT
Louis-Armand VIREY	pouvoir à	Michèle FOUBERT
Mourad MERGUI	pouvoir à	Salim LESAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 8

Membres absents : 0

VOTE :

MAJORITE

5 abstentions

(Mme Foubert, M. VIREY, Mme DORLENCOURT, Mme M'BOE, M. SANCHEZ, M. LESAGE, M. MERGUI)

Secrétaire de séance :

Jean-Paul DEMAREZ

N° 53 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Par courrier en date du 5 juillet 2022, adressé au Préfet, Gharib NAJI a exprimé sa volonté de démissionner de son poste d'adjoint au maire. Le Sous-Préfet des Yvelines, a fait savoir à M. le Maire, par courrier en date du 12 juillet 2022 qu'il acceptait la démission de Gharib NAJI. A ce titre, elle devient définitive.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désormais procéder à l'élection de remplaçant (article L 2122-14).

Il est donc proposé d'élire un nouvel adjoint qui occupera le 9ème rang du tableau.

Il est par ailleurs rappelé aux membres du conseil municipal qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà des fonctions d'adjoint.

En conséquence et sous réserve que cette proposition recueille son accord, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7, L. 2122-7-2,
Vu la délibération n° 39 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,
Vu la délibération n° 77 du Conseil Municipal du 17 novembre 2021 fixant à 9 le nombre d'adjoints,
Vu la délibération n° 52 du conseil Municipal du 4 octobre 2022 relative au maintien du nombre d'adjoints au Maire,
Vu le courrier du Sous-Préfet en date du 12 juillet 2022 portant acceptation de la démission de Gharib NAJI,

Considérant la vacance du poste du 9ème adjoint au Maire,

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà des fonctions d'adjoint,

Considérant que Camille VAUR est la seule candidate,

ARTICLE 1 : Camille VAUR est élue adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des voix, et occupera ainsi le poste de 9ème adjoint.

Fait et délibéré à Achères, le 4 octobre 2022
Pour extrait conforme,

Délibération publiée le :

13 OCT. 2022



Le Maire
Marc HONORE